

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Boyden 4 SARL » des activités de la société « Stahl Holdings BV » et de ses filiales

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

L'acquéreur: Boyden 4 SARL

- La cible: Stahl Holdings BV

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Fourniture des produits chimiques pour le cuir.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 Janvier 2025.



RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Boyden 4 SARL » de 100% du capital social et des droits de vote de la société « Stahl Holdings BV » et les filiales qui opèrent dans le domaine des produits chimiques pour le cuir.

« Boyden 4 SARL », est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 2C, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. « Boyden 4 SARL » est une entité constituée le 30 octobre 2024 aux fins de l'opération envisagée. Cette entité est indirectement détenue par la société « Syntagma Capital Partners 1 SCSp » qui est un fonds d'investissement de droit luxembourgeois géré par la société « Syntagma Capital Partners 1 GP SARL ». Cette dernière est une société d'investissement créée par monsieur Sébastien Le Moult avec la participation de messieurs Frank Coenen et Benjamin Dahan et se concentre généralement sur des opportunités d'investissement dans des entreprises.

« Stahl Holdings BV », est une société à responsabilité limitée constituée aux Pays-Bas et dont le siège social est situé à Sluisweg 10, 5145 PE Waalwijk, Pays-Bas, opérant en tant que société holding. La société, par l'intermédiaire de ses filiales, opère dans le domaine des produits chimiques utilisés dans l'industrie du cuir, sa préparation et sa transformation.

Fait à Rabat, le 19 décembre 2024